

ROQUETTE RESTRICTED

**PROCES-VERBAL de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique de Lestrem**

**du 6 mars 2023**

Etaient présents :

MM. Jean-Luc GRIBOT, président du CSE  
Pierre-François DELOMMEZ

Mmes Muriel BAGIEU  
Sandrine DYLAG  
Anne-Charlotte HERBOMEZ  
Muriel LE MEAUX (par visioconférence)  
Justine LEUWERS  
Anaïs PITREL (par visioconférence)  
Laurence RAMBUR (par visioconférence)

MM. Michel BERTRAND (par visioconférence)  
Grégory CARLIER  
Olivier DEGAND  
Clément DELATTRE (par visioconférence)  
Mickaël DURIEUX  
David BENS  
François DESCAMPS  
Dominique DEQUIREZ (par visioconférence)  
Alain DEVISSCHER  
Hubert DHOISNE  
Benoît FUMERY (par visioconférence)  
David MESUROLLE  
Dominique MULLET  
Geoffrey GOUDEFROYE  
Gaëtan PRUVOST  
Damien TIESSET

René SAINT LOUP (par visioconférence)

Représentant syndical : Xavier DURIEZ (par visioconférence)

Invité : Jérémy RIFFLET  
Hugues RIFFLART, CTN Audit

---

Ordre du jour :

1. Présentation et approbation des comptes 2021.....2

## ROQUETTE RESTRICTED

*La séance est ouverte à 9 heures 05.*

### **1. Présentation et approbation des comptes 2021**

#### Bilan actif

Monsieur RIFFLET indique qu'une augmentation des immobilisations peut être constatée dans l'actif du bilan 2021 par rapport à 2022, en raison de diverses acquisitions réalisées par le restaurant et du fait que le logiciel DeltaCE qui était compris dans les comptes au titre de l'année complète à compter de 2021. L'actif intègre également le stock des ASC (qui correspond à la billetterie), celui des achats alimentaires du restaurant, ainsi qu'une nouvelle ligne « bénéficiaire organisation syndicale ». Celle-ci s'explique par le fait que la gestion des ASC a évolué avec la mise en place de Delta CSE : les voyages de l'année suivante génèrent dans le bilan de l'année une dette correspondant à l'intégralité de la dépense, même si les salariés bénéficiaires des voyages n'en ont payé qu'une partie au 31 décembre.

La créance TVA correspond quant à elle à la TVA qui peut être récupérée par le CSE, mais n'a pas encore été versée par les impôts. Les créances Roquette ASC et Roquette AEP sont les soldes des subventions de 2021 qui ont été versées début 2022. Les dépréciations « autres créances » sont nulles en 2021. En 2020, 2 925 € avaient été provisionnés en rapport avec des prêts à des salariés qui restaient à rembourser, mais dont les bénéficiaires avaient quitté les effectifs ou étaient décédés. Enfin, les charges constatées d'avance correspondent aux factures associées à des prestations réalisées au titre de 2022, mais payées en 2021.

La trésorerie représente 4,057 millions d'euros, contre 6,331 millions d'euros à fin 2020. Cette baisse est principalement portée par la trésorerie des activités sociales et culturelles, qui a diminué de 4,296 millions d'euros à 2,095 millions d'euros.

#### Bilan passif

Le résultat des AEP (attribution économiques et professionnelles) s'établit à 158 141 € en 2021 (contre 143 400 € en 2020), tandis que celui des ASC (activités sociales et culturelles) est déficitaire de 1,998 millions d'euros, alors qu'il était excédentaire de 116 670 € en 2020. Le total des capitaux propres représente 4,763 millions d'euros, contre 6,603 millions d'euros l'année précédente.

Le passif intègre également les acomptes versés par les salariés au titre des voyages, les dettes des fournisseurs, et diverses charges à payer en début 2022.

#### Compte de résultat des AEP

La subvention des AEP représente 0,22 % de la masse salariale brute, soit 326 277 € (contre 324 393 € en 2020). S'y ajoutent, s'agissant des recettes, 1 861 € de produits financiers et 1 320 € de divers produits de gestion.

Les dépenses inscrites dans le compte de résultat des AEP incluent :

- les locations et la maintenance pour 41 217 € ;
- les achats de petit équipement pour 3 703 € ;
- les assurances pour 1 901 € ;
- la documentation pour 21 347 € ;
- les honoraires d'expertise (expert-comptable, rédaction des procès-verbaux des séances) pour 85 300 € ;
- les autres dépenses pour 15 181 € ;
- les dotations pour amortissements pour 2 668 €.

## ROQUETTE RESTRICTED

Le résultat des AEP est excédentaire de 158 141 €.

### Compte de résultat des ASC

Les recettes des ASC intègrent :

- la subvention des ASC (qui représente 3,25 % de la masse salariale) pour 4 819 995 € ;
- les revenus des voyages et des sorties pour 173 280 € ;
- les revenus de la billetterie pour 808 389 € ;
- les ventes de champagnes, de foie gras et de saumon organisées à la période de Noël, pour 21 425 € ;
- les ventes de repas pour 900 270 € ;
- les produits divers pour 2 925 € ;
- les produits exceptionnels pour 2 437 € ;
- les produits financiers pour 47 037 €.

Les dépenses incluent :

- les dépenses relatives aux voyages et aux sorties pour 616 196 € (contre 336 445 € en 2020) ;
- les dépenses de billetterie pour 810 389 € (contre 528 190 €) ;
- la mutuelle des salariés pour 845 353 € (contre 840 473 €) ;
- les charges salariales des organisations syndicales pour 1 991 910 € (contre 1 907 657 €) ;
- les frais relatifs aux œuvres sociales pour 3 713 091 € (contre 1 531 119 €) ;
- les achats alimentaires (qui correspondent aux achats du restaurant) pour 719 654 € (contre 679 352 €) ;
- les achats de matériels de cuisine pour 23 718 € (contre 22 594 €) ;
- les dotations aux amortissements (matériel de restaurant, Delta CS) pour 30 146 € (contre 24 685 €) ;
- des charges diverses pour 4 756 € (contre 572 €) ;
- des charges exceptionnelles pour 18 847 € (contre 491 785 € l'année précédente, cette somme importante s'expliquant par l'intégration dans cette ligne comptable du coût des intérimaires).

Le compte des ASC est alors déficitaire de 1 998 302 €.

Monsieur CARLIER observe qu'un prêt avait été contracté par le CSE pour remplacer le matériel du restaurant et y réaliser des travaux.

Monsieur RIFFLET répond que les travaux réalisés au restaurant et les achats d'équipements sont intégrés dans les dotations aux immobilisations des ASC, car ils sont amortis sur plusieurs années.

### Détail des activités sociales et culturelles

Les ventes de billets et de cartes intègrent :

- les ventes de cartes (Carrefour, Illicado...) pour 743 251 € ;
- les ventes de billets pour les loisirs pour 65 138 € ;
- les achats de billetterie pour 793 159 € ;
- les achats de loisirs pour 52 411 €.

En 2021, de nombreux voyages longs ont été annulés en raison du Covid-19. Les circuits courts ont alors été privilégiés. Ils représentent 474 344 € de dépenses, contre 24 982 € en 2020, tandis que les voyages longs ne correspondent qu'à 141 852 € de dépenses, pour 311 463 € l'année précédente.

## ROQUETTE RESTRICTED

Les autres dépenses des ASC intègrent les achats de champagnes, de foie gras et de saumon, le spectacle de Noël, les chèques de Noël pour les enfants, les cartes Noël pour les adultes, les colis cadeau de Noël, les activités de centre aéré, les activités relatives aux retraités (repas, carte de départ et cartes de Noël), les voyages des retraités, les cartes cadeaux (naissance et mariage), les médaillés du travail, l'aide à la scolarité et à la famille, les activités des enfants en situation de handicap, les activités sportives, les colonies et les stages, les chèques vacances, la mutuelle des salariés, la mise à disposition d'un avocat, et les salaires et charges sociales du personnel des ASC.

Ces dépenses représentent 4,616 millions d'euros, contre 2,486 millions d'euros en 2020. La hausse s'explique par une opération spéciale de distribution des chèques vacances, qui a coûté 2,471 millions d'euros au CSE.

Le reste du compte de résultat intègre :

- les achats de fournitures et les locations pour 9 356 € ;
- l'entretien du centre aéré pour 62 373 € ;
- les assurances du CSE pour 6 281 € ;
- les frais de maintenance du logiciel Delta CE pour 5 185 € ;
- la documentation Tout Apprendre pour 38 259 € ;
- des honoraires divers (notamment DeltaCE et Sorogec) pour 17 988 € ;
- les commissions versées pour 6 055 € ;
- les catalogues, la publicité et diverses cotisations pour 6 140 € ;
- les dons, les frais de déplacement et les frais postaux pour 1 608 € ;
- les frais bancaires pour 1 467 €.

Le total des charges externes a augmenté de 62 093 € à 154 712 €, car le CSE n'a pas eu à payer certaines charges en 2020 en raison de la crise sanitaire. En intégrant les charges et produits exceptionnels ainsi que les dotations aux amortissements, le résultat des œuvres sociales est déficitaire de 390 683 €.

### Activité du restaurant

L'activité du restaurant est comparable à celle de l'année précédente, avec notamment 900 270 € de ventes, pour 900 175 € en 2020.

En revanche, les achats alimentaires ont augmenté de 648 388 € à 725 836 €, en raison de la hausse des prix d'achat des denrées, quand les prix de vente du restaurant n'ont, eux, pas augmenté depuis plusieurs années.

Les dépenses de 2021 incluent :

- les achats de petits équipements pour 23 718 € ;
- les locations mobilières pour 2 520 € ;
- l'entretien du matériel technique pour 102 494 € ;
- les contrats d'entretien et la maintenance pour 7 348 € ;
- les frais d'analyses bactériologiques pour 2 238 € ;
- les salaires et les charges sociales pour 1 344 195 € ;
- les frais relatifs au personnel intérimaire pour 317 413 € ;
- des frais divers pour 3 050 €.

Les salaires et charges du personnel de restaurant sont intégrés dans les comptes, ce qui explique que le compte soit déficitaire de 1,607 millions d'euros (contre 2,032 millions d'euros en 2020). Les chartes externes augmentent quant à elle de 1,753 million d'euros en 2020 à 1,802 million d'euros en 2021.

## ROQUETTE RESTRICTED

33 332 € ont été dépensés en 2021 sur l'enveloppe d'investissement de 605 000 € votée par le CSE en 2018. Il reste 496 499 € dans cette enveloppe.

### Rapport de la commission des marchés

Monsieur RIFFLET indique que le rapport d'activité précise qu'au cours de 2021, la commission des marchés ne s'est réunie qu'à deux reprises. Le 7 juillet, elle a désigné un prestataire pour les colis de fin d'année. Trois sociétés ont été consultées, La Quercinoise, Masterbox et Epicur. La proposition de cette dernière a été retenue à l'unanimité des membres car elle a proposé un produit répondant aux critères définis par la commission et un niveau de prix compétitif. Le recours à une entreprise adaptée et l'offre de 150 colis donnés aux Restos du cœur ont également permis de la différencier des autres sociétés consultées.

Lors de cette même réunion, la commission a choisi la carte cadeau Illicado pour la fin de l'année, car le prestataire proposait 5,83 % et l'envoi de la carte à domicile des salariés.

Les membres de la commission se sont également réunis le 28 septembre 2021 pour déterminer l'événement à organiser pour les fêtes de fin d'année 2021. Ils ont décidé à l'unanimité d'organiser une sortie au cirque Arlette Gruss.

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Monsieur RIFFLART annonce que suite à leur audit, le commissaire aux comptes certifie que les comptes du CSE sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat et des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité, à fin 2021.

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Monsieur RIFFLART indique qu'une seule convention réglementée était à étudier. Elle concerne le compte courant de l'établissement Roquette Frères. Celui-ci doit 124 000 € au CSE.

Monsieur RIFFLART signale également une irrégularité : les comptes devaient être approuvés dans les six mois qui suivaient la fin de l'exercice, soit au plus tard le 30 juin 2022.

### Résolutions

*Les votes sont organisés à main levée.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« L'assemblée plénière, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de l'activité du CSE, du rapport de la commission des marchés, du rapport annuel du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. »*

*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité des 23 votants.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au bureau quitus entier et sans réserve de l'exercice de leur mandat pour l'exercice écoulé. »*

## ROQUETTE RESTRICTED

*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« L'assemblée décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos au 31 décembre 2021 de 1 840 159,98 € (se répartissant comme suit :*

- Le résultat des AEP est bénéficiaire de 158 140,88 € ;*
- Le résultat des ASC est déficitaire de 1 998 300,86 €.)*

*comme suit :*

- le résultat des AEP est affecté d'une quote-part de 10 % aux ASC (14 232,68 €), et le résultat restant est affecté dans les réserves à hauteur de 142 326,79 €.*
- le résultat déficitaire des ASC sera placé directement dans les réserves. »*

*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les opérations intervenues sur l'exercice relevant du cadre des conventions réglementées. »*

*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« Les mandats de la société CTN Audit, commissaire aux comptes titulaire, et de Fabien Cornellie, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivé à expiration, l'assemblée décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027. »*

*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité.*

*Monsieur RIFFLET donne lecture de la résolution suivante :*

*« L'assemblée donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir la communication d'une synthèse des comptes via le site intranet du CSE et par voie d'affichage dans les locaux de la permanence des ASC. »*

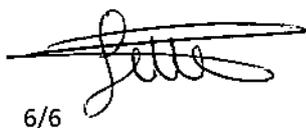
*Cette résolution recueille un avis favorable à l'unanimité.*

*La séance est levée à 9 heures 55.*

\*\*\*\*\*

*Justine LEUWERS*

*Secrétaire adjointe du CSE*



6/6

*Jean-Luc GRIBOT*

*Président du CSE*

